



COMMUNE de
4607 DALHEM

Services administratifs :
Rue de Maestricht 7
4607 DALHEM (Berneau)

Tél. : (04) 379.18.22
379.49.08
Fax : (04) 374.24.29

N° d'entreprise (ou BCE) :
0207.340.468

info@commune-dalhem.be
www.dalhem.be

Agent traitant :
B. DEBATTICE, Chef de
bureau administratif
Ligne directe :
04/374.74.32
Courriel :
beatrice.debattice@commune-
dalhem.be

Art. L 1122-17. Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonctions n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

COMMUNE DE 4607 DALHEM

*Madame, Monsieur le Conseiller,
est invité(e) à se trouver à la séance du
Conseil communal qui se tiendra
**à la Maison communale, rue
Général Thys n° 27,
le JEUDI 22 OCTOBRE 2026
à 20H00***

ORDRE DU JOUR

SÉANCE PUBLIQUE

1. Procès-verbal de la séance publique du 17/09/2026 - Approbation
2. Finances - Taux de couverture des coûts en matière de déchets des ménages - Exercice 2027 - Décision
3. Finances - Taxe communale sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés - Exercice 2027 - Décision
4. Finances - Modification budgétaire 02/2026 - Approbation
5. Mobilité - Convention relative à l'octroi d'un subside pour l'installation d'une borne de réparation vélos - Approbation
6. Mobilité - Règlement complémentaire de circulation routière - Établissement d'un passage pour piétons - FENEUR - Rue de Trembleur - Approbation
7. Correspondance
8. Questions d'actualité au Collège communal

HUIS CLOS

9. Procès-verbal de la séance huis clos du 17/09/2026 - Approbation
10. Ressources humaines - Personnel communal temporaire - Désignations et remplacements
11. Enseignement - Personnel enseignant maternel et primaire - Désignations à titre temporaire - Ratifications
12. Enseignement - Personnel enseignant définitif - Perte partielle de charge - Maître de philosophie et citoyenneté - Prise d'acte
13. Enseignement - Personnel enseignant définitif - Perte partielle de charge - Maître de religion catholique - Prise d'acte
14. Enseignement - Personnel enseignant définitif - Perte partielle de charge - Maître de religion islamique - Prise d'acte



COMMUNE de
4607 DALHEM

Services administratifs :
Rue de Maestricht 7
4607 DALHEM (Berneau)

Tél. : (04) 379.18.22
379.49.08
Fax : (04) 374.24.29

N° d'entreprise (ou BCE) :
0207.340.468

info@commune-dalhem.be
www.dalhem.be

Agent traitant :
B. DEBATTICE, Chef de
bureau administratif
Ligne directe :
04/374.74.32
Courriel :
beatrice.debattice@commune-
dalhem.be

Art. L 1122-17. Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonctions n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

COMMUNE DE 4607 DALHEM

*Madame, Monsieur le Conseiller,
est invité(e) à se trouver à la séance du
Conseil communal qui se tiendra
à la Maison communale, rue
Général Thys n° 27,
le **JEUDI 22 OCTOBRE 2026**
à **20H00***

ORDRE DU JOUR

15. Enseignement - Personnel enseignant définitif - Congé parental dans le cadre d'une interruption de la carrière professionnelle - Décision
16. Enseignement - Personnel enseignant définitif - Disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite de type IV à 1/4 temps à partir du 01/01/2027 - Décision
17. Enseignement - Personnel enseignant définitif - Demande de mise à la pension de retraite au 01/03/2027 - Avis
18. Enseignement - Personnel enseignant définitif - Congé pour prestations réduites pour maladie ou infirmité - Décision

Dalhem, le 13 octobre 2026.

PAR LE COLLEGE,

La Directrice générale,


ARIANE POLMANS

Le Bourgmestre,


BENOIT DEFAUWES